



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-251

PUBLIÉ LE 5 AOÛT 2020

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris**

75-2020-07-03-019 - Arrêté N°2020-07 de délégation de signature en matière de marchés publics - groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay » (5 pages)

Page 3

75-2020-08-03-007 - Arrêté portant délégation de signature Sylvain DUCROZ (3 pages)

Page 9

# Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-07-03-019

Arrêté N°2020-07 de délégation de signature en matière  
de marchés publics - groupe hospitalier «APHP. Université  
Paris Saclay »

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics N°2020-07

**Le Directeur par intérim du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay »  
Regroupant les hôpitaux Ambroise Paré, Antoine Bécclère, Bicêtre, maritime de Berck, Paul  
Brousse, Raymond Poincaré, Sainte Périne**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5 et R.6147-10, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'Article R 6143-38 du Code de la Santé Publique relatif au régime de publicité des actes,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP et créant les nouveaux Groupes hospitalo-universitaires.

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019 portant délégation de signature du Directeur général de l'AP-HP à Monsieur Christophe KASSEL, Directeur par intérim du groupe hospitalier « APHP. Université Paris Saclay », en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2019-03-08-010 du 08 mars 2019 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013-318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeurial ANADDG 2019-07 00004 du 5 juillet 2019 portant nomination de M Christophe Kassel comme directeur par intérim du groupe hospitalo-universitaire « APHP. Université Paris Saclay »

Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016, modifié par l'arrêté n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019 portant délégation de signature du directeur général de l'APHP, en matière de marchés publics, à M Christophe Kassel comme directeur par intérim du groupe hospitalo-universitaire « APHP. Université Paris Saclay »

Vu la Convention relative à la mise à disposition de M. Jean-Bernard CASTET, Directeur d'hôpital hors classe du Centre hospitalier intercommunal de Créteil auprès du groupe hospitalo-universitaire APHP Université Paris-Saclay à compter du 01 mars 2020,

Vu l'arrêté directeurial ANADDG 2019-07006 du 5 juillet 2019 nommant Monsieur Denis DUCASSE, Secrétaire général par intérim du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris-Saclay à compter du 5 juillet 2019,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur par intérim du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay» et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à **l'article 2 et 3F** de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 04 mai 2016 modifié par l'arrêté n°2019 n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019

**Monsieur Jean-Bernard CASTET**, Directeur général adjoint du GHU  
**Monsieur Denis Ducasse**, Secrétaire général du groupe hospitalier «APHP. université Paris Saclay »,  
**Madame Christine Campagnac**, Directrice du site Sainte Périne.  
**Monsieur Guillaume Eckerlein**, Directeur chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs bénéficiant d'une délégation de signature dans les conditions de l'article 1, délégation est donnée aux directeurs suivants

en vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés (commande de fournitures, services et travaux) mentionnées à **l'article 3 F** de l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié par l'arrêté n°2019 n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019), à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché et de toute mise en demeure et résiliation.

- **Monsieur Bruno IDASIAK** Ingénieur général, Directeur chargé de la direction des investissements
- **Monsieur Thomas MERY**, Directrice chargée du système d'information
- **Madame Delphine Lux**, Directrice chargée de la recherche, de l'innovation et du mécénat
- **Madame Julie Thuilleaux**, Directrice chargée des finances
- **Madame Gaia Gans**, Directrice chargée des opérations et de la performance
- **Madame Justine Koob**, Directrice chargée des ressources médicales
- **Madame Gwenn Pichon-Naudé**, Directrice chargée des ressources humaines
- **Madame Catherine Tardy**, Directrice chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la patientèle

**Article 3**: Délégation de signature est donnée à l'Administrateur de garde du groupe hospitalier «APHP. Université Paris Saclay», en vue de signer les actes visés au **1° de l'article 2 C**, exclusivement pendant la période de garde, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant de la direction concernée.

**Article 4** : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction et agents de catégorie A et B suivants en vue de signer, au nom du directeur par intérim du groupe hospitalier «APHP. université Paris Saclay » , dans les domaines qui relèvent de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à **l'article 2 et 3 F** de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 04 mai 2016 modifié par l'arrêté n°2019 n°75-2019-07-17-016 du 17 juillet 2019, à l'exclusion des décisions d'attribution, de mise au point, de reconduction, d'affermissement de tranches, d'acceptation ou refus de sous-traitance, des signatures, notifications, modifications et résiliations de marchés publics.

↳ Pour la cellule des marchés :

Délégation est donnée à **Madame Gwénola ETORE-DAHAN**, attaché d'administration, responsable de la cellule des marchés en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°,7°, 14° du 2 C et 3 F.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gwénola Etoré-Dahan, délégation est donné à **M. Vincent DESANTI**, attaché d'administration, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°,7°, 14° du 2 C et 3 F.

↳ Pour l'hôpital Maritime de Berck

Délégation est donnée à **Monsieur Franck VOLEON**, directeur d'établissement sanitaire, social et médicosocial, directeur du site de l'hôpital Maritime de Berck en vue de signer les actes visés au 1°, 5° 11° de l'article 2 C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck VOLEON, délégation est donnée à **Madame Christine REANT**, attachée d'administration, **Monsieur Patrice MADEJ**, technicien supérieur hospitalier et **Madame Mylène VOISOT**, cadre supérieur de santé, en vue de signer les actes cités aux 1°, 5° et 11 de l'article 2 C .

↳ Pour la direction des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume Eckerlein, délégation est donnée à :

- Madame **Laurence CHARTIER**, attachée d'administration hospitalière, responsable du pôle pilotage économique

- Monsieur Malek Kaabache, adjoint des cadres administratif faisant-fonction de cadre, responsable adjoint de l'économat,

- Madame Muriane Louis-Thérèse, adjoint des cadres administratifs, responsable des services économiques

- Monsieur Vincent Desanti, attaché d'administration

en vue de signer les actes visés aux 1°, 2°, 7°, 8°, 11° de l'article 2 C ;

- Délégation est donnée à Madame Sarah DANO, Ingénieur restauration du site Sainte Périne, à Monsieur Patrick Lendormy, responsable du service restauration du site Ambroise Paré, technicien supérieur hospitalier, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration), 2, 6° 7°, 8°, 11° du 2 C ;

Délégation est donnée à Monsieur Steve Shaik, technicien hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration) 2, 7,8 ,11 de l'article 2 C ;

↳ Pour la direction des ressources humaines

Délégation est donnée à Madame Gwenn PICHON-NAUDÉ, directrice des ressources humaines en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3,4, 5°, 6° du 2 B ; 1, 2°, 6 à 8, 11 du 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gwenn PICHON-NAUDÉ, délégation est donnée à :

- Monsieur Aldric EVAÏN, directeur des ressources humaines adjoint,

- Madame Emilie Deliancourt, adjoint administratif, co-responsable de la formation.

en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la formation), 2, 6 à 8,11 du 2 C ;

↳ Pour la Direction des Investissements :

Délégation est donnée à Monsieur. Bruno IDASIAK, Directeur des Investissements en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1, 3 à 6, 9, 12 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2°, 5°, 6°, 7°, 8°, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno IDASIAK, délégation est donnée à

-Madame Sophie DERAMAT, Directrice Adjointe des Investissements, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 1, 3 à 6°, 9, 12 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

-M. Denys-Xavier PATUREL, Directeur des Equipements, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 1, 3 à 6°, 9, 12 du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

-Madame Michelle MONTEIL, Responsable du Département Administratif et Financier, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3 à 6° du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la Direction des Investissements), 2, 5, 6, 7, 8, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

- Madame Jessica BONTE, ingénieur travaux APR, RPC, SPR, BRK, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de APR, RPC, SPR, BRK) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C ;

-Mme Florence MASSY, ingénieur travaux BCT, PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux de BCT, PBR) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur Luc ABOULIN, Directeur technique de site ABC, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux et à la maintenance de ABC) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur. Dominique NOUYOUX, ingénieur technique de site PBR, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de PBR) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur. Cédric ALLEMAND, ingénieur maintenance BCT, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de BCT) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

-Monsieur. Jean-Pascal DELONNE, ingénieur maintenance APR/RPC/SPR/BCK, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance de APR/RPC/SPR/BCK) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C

- Monsieur. Benyounes BELHANINI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de APR/SPR), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C

- Monsieur. Mourad GHOMARI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale et aux équipements de RPC/BCK), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

- Monsieur. Fabrice DAUDE, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

- Madame Stéphanie WINICKI, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR) 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

- Monsieur Christophe SAINTOURENS, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

- Monsieur. Eric PEZDIR, ingénieur des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la maintenance biomédicale de ABC/BCT/PBR), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

- Monsieur Tom DARIN, ingénieur sécurité, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux sécurités de APR/ABC/BCT/RPC/RPC/BCK), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

Rappel des trigrammes :

APR : Ambroise PARE

ABC : Antoine BECLERE

BCT : Bicêtre

PBR : Paul BROUSSE

RPC : Raymond POINCARE

BCK : Hôpital maritime de BERCK

↳ Pour la direction du système d'information :

Délégation est donnée à Monsieur Thomas MERY directeur du système d'information , en vue de signer les actes visés aux articles 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à au système d'information) 2°, 5°, 6° 7°, 8°, 10°, 12°, 13° 2 C ;

En cas d'absence de Monsieur Thomas MERY, délégation est donnée à M Éric Adnet, Ingénieur-en chef, adjoint au Directeur du système d'information, directeur de l'innovation et de la sécurité informatique chargé de mission, adjoint au Directeur du système d'information, directrice des projets et du pilotage informatique en vue de signer les actes visés à l'article 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les bons de commande relatifs au système d'information), 6° 2 C ;

**Article 5 :** Délégation est donnée à tous les professionnels habilités, listés sur le tableau des habilitations issu de SAP (géré par Mme Laurence CHARTIER) pour certifier le service fait dans SAP.

**ARTICLE 7 :** Une copie du présent arrêté sera transmise au service facturier et à la Délégation au Pilotage de la Dépense et des Achats (DPDA).

**ARTICLE 8 :** L'arrêté de délégation de signature marchés publics pour le GH APHP Paris Saclay n°2019-10 du 30 octobre 2019 est abrogé.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

**Fait au Kremlin Bicêtre, le 03/07/2020**

**Christophe KASSEL**

**Directeur par intérim du groupe hospitalier  
« APHP. Université Paris Saclay »**

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-08-03-007

Arrêté portant délégation de signature Sylvain DUCROZ

**Arrêté portant Délégation de signature  
du Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris**

Le Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-013 DG portant délégation de signature aux Directeurs de Pôles d'Intérêt Commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté CNG du 23 novembre 2018 portant nomination de Monsieur Sylvain DUCROZ en qualité de directeur des ressources humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris à compter du 14 novembre 2018,

Vu l'arrêté directorial du 22 juillet 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel RAISON, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, à l'effet de signer, au nom du Directeur des Ressources Humaines de l'AP-HP, tous les actes, arrêtés, décisions relevant des attributions et du fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Eric CHOLLET, Directeur du Département de la gestion des personnels,
- Monsieur Eric SIMON, Directeur du Département des relations sociales et de la politique sociale,
- Madame Sophie LEPAND, Directrice du Département de contrôle de gestion, prévisions et métiers,
- Monsieur Pierre COLONNA, Directeur du Département santé et sécurité au travail,
- Madame Anne DARDEL, Directrice du Département formation continue et DPC,

à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de leurs champs respectifs d'attribution, à l'exclusion des arrêtés de sanctions disciplinaires pouvant être infligées après intervention du Conseil de discipline ou les décisions de sanction ou de licenciement relevant de l'application du Code du travail s'appliquant à la gestion des gardiens d'immeuble.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CHOLLET, Directeur du Département de la gestion des personnels :

- Monsieur Guillaume LARIVIERE-VILLA, Adjoint au Directeur du Département de la gestion des personnels, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté,
- Madame Marie-Claire MANGUE, attachée d'administration hospitalière hors classe, est habilitée à signer les actes relevant du domaine des compétences du bureau des Cadres dirigeants,
- Madame Florence LEGROS, attachée principale d'administration hospitalière, Madame Catherine SOLIVEAU, adjoint des cadres hospitaliers et Madame Laure FONTAINE, chargée de mission, sont habilitées à signer les actes et pièces comptables et décisions ressortissant aux domaines de compétence du Centre de Services Partagés Retraite et Facturation des soins ATMP,
- Monsieur Julien DURAND-RENIER, chargé de mission, est habilité à signer les déclarations sociales et fiscales auprès des organismes sociaux et fiscaux ressortissant aux domaines de compétences du bureau de la paie et des déclarations sociales, ainsi qu'à signer les actes d'engagement et les factures établies par Pôle Emploi dans le cadre de la Convention de gestion.
- Madame Agnès LEGARÇON, attachée d'administration hospitalière hors classe, est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétence du secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme,
- Madame Marie-Claire MANGUE et Madame Agnès LEGARÇON, attachées d'administration hospitalière hors classe, Madame Clarisse PELLETIER et Monsieur Antoine ESPIE, attaché(e)s d'administration hospitalière et Monsieur Julien DURAND-RENIER, chargé de mission, sont habilités à signer les décisions relatives à la gestion des carrières des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence du bureau de la gestion des carrières.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric SIMON, Directeur du Département des relations sociales et de la politique sociale :

- Madame Alexandra PERANZI, chargée de mission – chef du pôle logement et gérance locative, est habilitée à signer les actes, courriers et décisions relevant du pôle logement,
- Monsieur Christophe RAMASSAMY, ingénieur hospitalier principal, est habilité à signer les actes, courriers relatifs aux marchés de travaux et de rénovation du pôle logement.

**ARTICLE 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DARDEL, Directrice du Département formation continue et DPC :

- Madame Roselyne BERNARD-VUIDEPOT, chargée de mission, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la formation continue médicale et du DPC.
- Madame Cécile CHAUVAT-BOUËDEC, cadre supérieur de santé IBODE, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant du service politique de formation continue et DPC, notamment en matière de promotions professionnelles.
- Madame Michèle JARRAYA, directrice des soins hors classe, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant du domaine des compétences des centres de formation continue et du DPC ainsi que de la plateforme logistique du campus PICPUS.
- Monsieur Gilles DESSERPRIT, directeur des soins hors classe, est habilité à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de l'institut de formation des cadres de santé et relevant du pôle numérique de la formation continue.
- Monsieur Franck PAILLARD, cadre supérieur de santé IADE, est habilité à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la coordination des Centres d'Enseignement des Soins d'urgence de l'AP-HP (CESU) et du centre de formation NRBC.

**ARTICLE 6** : Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

**ARTICLE 7** : L'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2019 portant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 8** : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris et prendra effet à compter du 3 août 2020.

Fait à Paris, le ~~3~~ AOUT 2020

Sylvain DUCROZ

